LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse du ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n° 4996 du 25 octobre 2026 de l'honorable député Laurent Mosar au sujet de l'exposition des banques luxembourgeoises aux obligations d'Etat françaises

- **Quel est le degré d'exposition des banques luxembourgeoises aux obligations d'Etat françaises ?**

Fin septembre 2026, les banques luxembourgeoises, y inclus les succursales de banques étrangères au Luxembourg, détiennent des obligations d'Etat françaises d'une valeur totale de 12,1 milliards d'euros. Ce niveau d'exposition est resté inchangé par rapport à celui observé fin juin 2026.

Les obligations d'Etat françaises représentent 1,2% du total de l'actif des banques luxembourgeoises à cette même date.

- **Quelle proportion ces titres représentent-ils dans leur trésorerie ?**

Fin septembre 2026, les obligations d'Etat françaises représentent 5% des actifs liquides de haute qualité des banques luxembourgeoises directement sujettes aux exigences réglementaires en matière de liquidité.

- **Quel pourcentage ces participations représentent-elles en termes de capitaux propres de ces banques?**

Fin septembre 2026, les obligations d'Etat françaises représentent 14% des fonds propres réglementaires des banques luxembourgeoises directement sujettes aux exigences réglementaires en matière de fonds propres.

Luxembourg, le 23 novembre 2026

Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth